

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 105

4 février 2005

SOMMAIRE

43 rue Descamps « Paris 75016 », S.à r.l., Luxembourg	4994	IT-Investment Northern Europe Holdings S.A., Luxembourg	5032
Addax Mining & Metals Ltd., S.à r.l., Schuttrange	5031	Jacques Dessange Société Luxembourgeoise de Coiffure S.A., Luxembourg	5018
AMS Corporate Services, S.à r.l., Schuttrange	5018	Kohlmann Internationale - Kapital S.A., Luxembourg	5039
Ball Holdings, S.à r.l., Luxembourg	5033	Leggett & Platt Luxembourg Finance Company, S.à r.l., Luxembourg	5039
Beram Holding S.A., Luxembourg	5039	Lightning Ridge S.A., Luxembourg	5004
Cofimex Holding S.A.	5039	Logico S.A., Luxembourg	5034
Combil S.A., Luxembourg	5022	Lusana Participations S.A., Luxembourg	5033
Couture Guisch, S.à r.l., Differdange	5039	Luxembourg et Grande Région, Capitale Européenne de la Culture 2007, Structure Transfrontalière, A.s.b.l., Luxembourg	5018
Darlington Holdings S.A.H., Luxembourg	5038	Maskit, S.à r.l., Luxembourg	5003
Darlington Holdings S.A.H., Luxembourg	5038	MMS Minimarket Sabotic, S.à r.l., Obercorn	5003
Darlington Holdings S.A.H., Luxembourg	5040	MTM Holding S.A., Schuttrange	5018
Darlington Holdings S.A.H., Luxembourg	5040	Myosotis S.A., Luxembourg	5029
Darlington Holdings S.A.H., Luxembourg	5040	Nabors Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	5028
(Les) Ebihens S.A., Luxembourg	5029	Okean Elzi Soparfi S.A., Luxembourg	5037
ECP TTL & Cie S.C.A., Luxembourg	5038	Percy Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	5002
Egon Sourcing S.A., Luxembourg	5023	Percy Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	5030
Equipe Lux Trade S.A., Strassen	5033	Production Christian Gallimard S.A., Luxembourg-Kirchberg	5030
Espirito Santo Fashion Investments S.A., Luxembourg-Kirchberg	5030	Reichmann S.A., Luxembourg	5037
European Technical Trading S.A., Strassen	4999	S-HR&M Financial Services (Luxembourg) S.A., Schuttrange	5031
European Technical Trading S.A., Strassen	4999	Sericomex Holding S.A., Luxembourg	5017
European Technical Trading S.A., Strassen	4999	Shiny S.A., Kehlen	5033
F.I.P. S.A., Finance Investissement Participations, Luxembourg	5028	Silotec S.A., Luxembourg	5031
F.I.P. S.A., Finance Investissement Participations, Luxembourg	5029	Solid S.A., Diekirch	5022
Finex, S.à r.l., Luxembourg	5037	Sotrasi, S.à r.l., Luxembourg	5029
Finmac S.A., Luxembourg	5030	Sylux S.A., Strassen	5034
Forbes S.A., Luxembourg	5033	Taxis Benelux, S.à r.l., Luxembourg	5022
Geolux 3.14 S.A., Luxembourg	5040	Taxis Benelux, S.à r.l., Luxembourg	5022
Hermes Z - B Luxembourg S.A., Luxembourg	4994	Taxis Benelux, S.à r.l., Luxembourg	5022
Hodinhg S.A., Luxembourg	5029	Trax, S.à r.l., Luxembourg	5017
Immobilier Clemenceau S.A., Luxembourg	5037	Tully Investment S.A., Luxembourg	5000
Infrastructure Creation Company, S.à r.l., Luxembourg	5017	TY Bordardoue S.A., Luxembourg	5030
Infrastructure Creation Company, S.à r.l., Luxembourg	5017	V.P.B. Finance S.A., Luxembourg	5031
International Capital Investments Company Holding S.A., Luxembourg	5032	(Les) Villas S.A.	5038
International Capital Investments Company Holding S.A., Luxembourg	5032	Wollars Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	5031

43 RUE DESCAMPS « PARIS 75016 », S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 89.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AW04927, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(094647.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

HERMES Z - B LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Registered office: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.
R. C. Luxembourg B 104.289.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the seventeenth day of November.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Jean Zeimet, certified Accountant, born in Luxembourg on 5 March 1953, residing in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;

2) BEARN HOLDINGS S.A., a company incorporated under the laws of BVI, having its register office in Lake Building, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered in the Trade Register of Road Town Number 367012, here represented by Mister Jean Bernard Zeimet, above-named, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 18 October 2004, which will remain annexed to the present deed.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a stock company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereby formed a Luxembourg stock company (société anonyme) under the name of HERMES Z - B LUXEMBOURG.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur or shall be imminent, the registered office of the company may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall however have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose for which the company is formed are all transactions pertaining directly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Art. 5. The subscribed capital is fixed at thirty-five thousand Euro (EUR 35,000.-) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-five Euro (EUR 35.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may repurchase its own shares under the conditions provided by law.

Authorised capital

The corporate share capital may be increased from its present amount to three million five hundred thousand Euro (EUR 3,500,000.-) as the case may be by the creation and the issue of new shares with a par value of thirty-five Euro (EUR 35.-), having the same rights and advantages as the existing shares.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares,
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Administration - Supervision

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the company's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

Art. 8. The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the company in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization of the general meeting.

The first managing director may be appointed by the general meeting of shareholders.

Art. 10. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by one member of the board of directors or by the person delegated at that purpose by the board of directors.

Art. 11. The company is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board or the one of the president of the board of directors.

Art. 12. The company shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Fiscal year - General meeting

Art. 13. The company's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 14. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 15. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the company.

Art. 16. The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends.

Art. 17. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Wednesday in May at ten o'clock in the morning.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 18. The Law of August 10 1915 on Commercial Companies as amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

- 1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first of December two thousand and five.
- 2) The first annual general meeting will be held in the year two thousand and six.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) BEARN HOLDINGS S.A.....	990 shares
2) Jean Zeimet.....	10 shares
<hr style="border: 0.5px solid black;"/>	
Total: one thousand shares	1,000 shares

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-five thousand Euro (EUR 35,000.-) is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about EUR 2,500.-.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is set at three and that of the auditors at one.
2. The following are appointed directors:

a) Jean Zeimet, certified Accountant, born in Luxembourg on 5 March 1953, residing in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;

b) BEARN HOLDINGS S.A., a company incorporated under the laws of BVI, having its register office in Lake Building, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Number 367012.

c) Marius Kaskas, Economist, born in Athenes on 7 September 1956 residing in L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.

3. Has been appointed auditor:

The company incorporated under the Laws of Cyprus RICHMOND COMMUNICATIONS LIMITED, with registered office in Limmasol, 284, Arch. Makarios III, avenue Fortuna Court (Cyprus), inscribed in the Trade Register of Limmasol under the number 86.394.

4. The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of two thousand and ten.

5. The registered office is fixed at L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Jean Zeimet, certified Accountant, né à Luxembourg le 5 mars 1953, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;

2) BEARN HOLDINGS S.A., une société soumise à la loi BVI, ayant son siège à Lake Building, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au Registre de Commerce de Road Town sous le numéro 367012, ici représentée par Monsieur Jean Bernard Zeimet, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg en date du 18 octobre 2004, laquelle restera annexée au présent acte.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HERMES Z - B LUXEMBOURG.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents,

le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. L'objet pour lequel la société a été constitué consiste dans toutes transactions se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut employer ses fonds à la création, la gestion, le développement et la réalisation de son portefeuille comprenant toutes sortes de valeurs mobilières et de brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'investissement, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat ou de toute autre manière toutes sortes de valeurs mobilières et de brevets, les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement, développer ses valeurs mobilières et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation tout concours, prêt, avance ou garantie.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières qui peuvent lui paraître utiles à la réalisation de son objet.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-cinq euros (EUR 35,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires votant avec le même quorum que celui requis en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Capital autorisé

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à trois millions cinq cent mille d'euros (EUR 3.500.000,-), le cas échéant par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de trente-cinq euros (EUR 35,-) jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoquables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le premier administrateur délégué peut être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 10. Les actions judiciaires sont poursuivies au nom de la société, tant comme demanderesse que comme défenderesse, par un membre du conseil d'administration ou par la personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration.

Art. 11. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil ou par celle du président du conseil d'administration.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 16. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième mercredi au mois de mai à dix heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille cinq.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille six.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) BEARN HOLDINGS S.A.....	990 actions
2) Monsieur Jean Zeimet	10 actions
Total: mille actions	1.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 2.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Jean Zeimet, certified Accountant, né à Luxembourg le 5 mars 1953, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;

b) BEARN HOLDINGS S.A., une société soumise à la loi BVI, ayant son siège à Lake Building, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au Registre de Commerce de Road Town sous le numéro 367012.

c) Monsieur Marius Kaskas, économiste, né à Athènes, le 7 septembre 1956, demeurant à L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société soumise au droit de Chypre RICHMOND COMMUNICATIONS LIMITED, ayant son siège à Limmasol, 284, Arch. Makarios III, avenue Fortuna Court (Chypre), inscrite au registre de commerce de Limmasol sous le numéro 86.394.

4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de deux mille dix.

5. Le siège social est fixé à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, lesdits comparants ont signée avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Zeimet, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, vol. 145 S, fol. 73, case 4. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2004.

F. Baden.

(096610.3/200/309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

EUROPEAN TECHNICAL TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 61.488.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02159, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2004.

Pour EUROPEAN TECHNICAL TRADING S.A.

W. Bonte

Administrateur

(096278.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

EUROPEAN TECHNICAL TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 61.488.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2004.

Pour EUROPEAN TECHNICAL TRADING S.A.

W. Bonte

Administrateur

(096280.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

EUROPEAN TECHNICAL TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 61.488.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02154, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2004.

Pour EUROPEAN TECHNICAL TRADING S.A.

W. Bonte

Administrateur

(096277.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

TULLY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 104.286.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

1.- Monsieur René Faltz, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare,

2.- Monsieur Tom Felgen, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de TULLY INVESTMENT S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans la mesure et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois de juin à 13.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI.- Disposition générale

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur René Faltz, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, cent cinquante-cinq actions.	155
2.- Monsieur Tom Felgen, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, cent cinquante-cinq actions.	155
Total: trois cent dix actions.	310

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur René Faltz, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

b) Monsieur Tom Felgen, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L- 1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

c) Madame Nadia Meyer, directeur, demeurant professionnellement à L- 1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommé commissaire:

La société anonyme LOMAC S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 22.206.

3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2010.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

5) Le siège social est fixé à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Faltz, T. Felgen, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 24 novembre 2004, vol. 358, fol. 34, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 novembre 2004.

H. Beck.

(096583.3/201/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

PERCY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 38.495.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 18 novembre 2004 que l'assemblée a pris note du changement de dénomination sociale du commissaire aux comptes de StenGest, S.à r.l. en STENHAM, S.à r.l.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05697. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096120.3/521/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

MASKIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.135.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06414, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(096177.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

MMS MINIMARKET SABOTIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4510 Obercorn, 88, rue d'Obercorn.
R. C. Luxembourg B 104.170.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Mensur Sabotic, gérant, né le 3 mai 1973 à Dobrodole/Ivangrad (Y), demeurant à L-4510 Obercorn, 88, rue de Belvaux,

lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de MMS MINIMARKET SABOTIC, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Obercorn.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet le commerce de produits alimentaires et d'articles de ménage et de façon générale toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-), divisé en cent parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,-) chacune.

Le capital social a été souscrit par le comparant.

La somme de douze mille quatre cents euros (12.400,-) se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par le comparant.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Le comparant respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir.

Art. 7. Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 8. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par le comparant.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille vingt euros.

Gérance

Le comparant a pris les décisions suivantes:

1. Sont nommés gérants:

Gérant technique: Monsieur Giacomo Dell'Aera, gérant, né à Turi (I), le 6 juillet 1961, demeurant à L-8538 Hovelange, Haaptstroos, 38.

Gérant administratif: Monsieur Mensur Sabotic, préqualifié.

2. La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique.

3. Le siège social de la société est fixé à L-4510 Obercorn, 88, rue de Belvaux.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Sabotic, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 novembre 2004, vol. 902, fol. 46, case 9. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 17 novembre 2004.

G. d'Huart.

(094910.3/207/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

LIGHTNING RIDGE S.A., Société Anonyme de titrisation.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 104.107.

STATUTES

In the year two thousand four, on the ninth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Luxembourg).

There appeared:

1. ComInternational LIMITED, a company incorporated and organized under the laws of Malta, having its registered office at 167 Merchants Street, Valletta VLT03, Malta, registered with the commercial register of Malta under number C32341, duly represented by Mrs Céline Pignon, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Malta on November 4, 2004; and

2. CTB AUSTRALIA LIMITED, a company incorporated and organized under the laws of Hong Kong, having its registered office at 1501-1505 Chater House, 8 Connaught Road, Central, Hong Kong, registered with the commercial register of Hong Kong under number 80744, duly represented by Mrs Céline Pignon, prenamed, by virtue of a power of attorney, given in Hong Kong on November 3, 2004.

The said proxies, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to establish as follows:

Art. 1. Form and name. There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited liability company (société anonyme) under the name of LIGHTNING RIDGE S.A. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Company Law), and the law of March 22, 2004, on securitization (the Securitization Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. Without prejudice to Article 20, the Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1. The corporate object of the Company is (i) the acquisition, by purchase, subscription, exchange or in any other manner, the holding as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner, directly or indirectly, of any stock, shares and other securities, bonds, notes, debentures, rights, interests, certificates of deposit and other debt instruments and more generally of any securities and financial instruments issued by any Luxembourg or foreign, public or private entity whatsoever, including partnerships and (ii) the ownership, administration, development and management of its portfolio of securities and financial instruments.

4.2. The corporate object of the Company is also the acquisition and/or assumption, either directly or through another securitization entity, of risks related to claims, to other assets as referred to in Article 4.1 of the Articles, and to undertakings assumed by third parties and inherent to all or part of the activities of third parties, through the issuance, by the Company, of securities the value of which, and return on which, is determined by such risks, in accordance with article 1 of the Securitization Law.

4.3. The Company may lend funds to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.4. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

4.5. In the broadest sense, the Company may also carry out all business transactions directly or indirectly connected with the foregoing objects.

Art. 5. Share capital.

5.1. The Company has a subscribed share capital of sixty-nine thousand two hundred and sixty-four Australian Dollars (AUD 69,264.-) consisting of six hundred and sixty-five (665) ordinary shares and one (1) redeemable preference share, in registered form, with a par value of one hundred and four Australian Dollars (AUD 104.-) each, fully paid up.

5.2. The authorised share capital of the Company is set at three billion two million eight hundred and seventy-nine thousand eight hundred and eighty Australian Dollars (3,002,879,880 AUD) consisting of twenty-eight thousand eight hundred and forty-five (28,845) ordinary shares and twenty-eight million eight hundred and forty-five thousand (28,845,000) redeemable preference shares, in registered form, with a par value of one hundred and four Australian Dollars (AUD 104) each.

5.3. The Board of directors is authorised for a period of five (5) years starting on the date of publication of the Articles:

(i) to increase the share capital of the Company, one or several times, by the issue of ordinary shares and redeemable preference shares, in registered form, with a par value of one hundred and four Australian Dollars (AUD 104) each, within the limits of the authorised share capital of the Company;

(ii) to determine the time and place of the issue of these shares;

(iii) to limit or suppress the shareholders' preferential subscription rights in respect of such issue(s) of shares; and

(iv) to record by way of a notarial deed each and every share capital increase and to amend Article 5 of the Articles and the share register of the Company accordingly.

5.4. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. Without prejudice to Article 20.2, each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company (or, as the case may be, to a fraction of the assets and profits of the Company that form part of or are derived from the compartment of the Company to which the share in question pertains) in direct proportion to the fraction of the share capital represented by such share, increased by the amount of the share premium, if any, paid with respect to such share.

6.3. A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid up on each such share, and the transfers of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

6.4. The preference shares of the Company are redeemable under the terms of, and in accordance with, article 49-8 of the Company Law. The following provisions shall apply provided that the conditions set forth in article 49-8 are complied with:

(i) Voluntary redemption

Without prejudice to item (ii) below, the Company's preference shares may be redeemed in one or several times. Redemption of preference shares shall take place either at the request of the holder(s) of the preference shares in accordance with Clause 6.6, or as decided by the board of directors of the Company. However, if the redemption is done in the context of, or is accompanied by, a share capital reduction, the redemption of preference shares must in addition be approved by a resolution of the general meeting of shareholders in the manner required for an amendment of the Articles.

The redemption price shall be calculated as follows:

- if redemption takes place at the initiative of the Company, the redemption price shall be equal to the par value of the shares to be redeemed, plus the amount of share premium paid in respect of such shares, plus any accrued Preference Shares Profits (as defined below) pertaining to such shares, plus 100% of the Asset Profits (as defined below) (after deducting Preference Shares Profits) or, as the case may be, less 100% of the Asset Losses (as defined below) (after deducting Preference Shares Profits), the latter two numbers to be multiplied by a fraction, the numerator of which is the number of preference shares to be redeemed and the denominator the total number of preference shares in that compartment of the Company on issue at the time of redemption;

- if redemption takes place at the option of the holder(s) of the shares, the redemption price shall be equal to the par value of the shares to be redeemed, plus the amount of share premium paid in respect of such shares, plus any accrued Preference Shares Profits (as defined below) pertaining to such shares, less, as the case may be, 100% of the Asset Losses (after deducting Preference Shares Profits), the latter number to be multiplied by a fraction, the numerator of which is the number of preference shares to be redeemed and the denominator the total number of preference shares in that compartment of the Company on issue at the time of redemption.

For purposes of the Articles, «Preference Shares Profits» shall mean, in respect of the aggregate number of preference shares on issue pertaining to a given compartment of the Company, 91.75% of the income derived by the Company from the assets acquired with the proceeds of those preference shares, less any expenses attributable to such assets (excluding however any expenses attaching to the preference shares themselves, such as interest expenses), that has not already been paid as a dividend; «Asset Profits» shall mean any net increase in market value, whether realized or unrealized, on the assets contained within the compartment of the Company to which the preference shares being re-

deemed pertain; and «Asset Losses» shall mean any net decrease in market value, whether realized or unrealized, on the assets contained within the compartment of the Company to which the preference shares being redeemed pertain.

The redemption price shall be paid in cash.

(ii) Mandatory redemption

If the preference shares of the Company have not been earlier redeemed pursuant to Article 6.4 (i), the preference shares of the Company shall be redeemed on the first Dividend Distribution Date (as defined hereinafter) following the twelfth anniversary of their issuance. The redemption price shall equal the par value of the shares so redeemed, plus the amount of share premium paid in respect of such shares.

The redemption price shall be paid in cash.

6.5. Subject to and in compliance with the Company Law, a dividend will be declared and paid on the preference shares in the relevant compartment of the Company and on the ordinary shares, prior to a redemption of preference shares.

6.6. The following provisions shall apply to the redemption of preference shares at the request of the holders:

6.6.1. Without prejudice to Clause 6.6.2, any holder of preference shares who intends to have its/his/her shares redeemed in whole or in part must, via teletype (or other facsimile device), deliver to the directors of the Company, at the registered office of the Company, an irrevocable notice of election for redemption stating the number of preference shares elected for redemption (the «Notice of Share Redemption»).

6.6.2. The relevant holder(s) intending to deliver a Notice of Share Redemption must, at least 8 (eight) calendar days prior to the delivery thereof, notify, via teletype (or other facsimile device), the other shareholders of the Company (for the purpose of Clause 6.6, the «Notified Shareholders») of (i) its/his/her/their intention to deliver a Notice of Share Redemption, (ii) the date on which the Notice of Share Redemption will be delivered to the directors of the Company (the «Delivery Date») and (iii) the number of shares to be elected for redemption (the «Notice of Intention»).

6.6.3. Without prejudice to Clause 6.6.4, any Notified Shareholders may, without providing a Notice of Intention to the other shareholders of the Company, deliver, via teletype (or other facsimile device), to the directors of the Company, no later than the Delivery Date, a Notice of Share Redemption.

6.6.4. In case a Notified Shareholder is the holder of both preference and ordinary shares of the Company and such Notified Shareholder intends to have its/his/her preference shares redeemed in whole or in part and thus, to deliver a Notice of Share Redemption, such Notified Shareholder must, at least 4 (four) calendar days prior to the Delivery Date, provide, via teletype (or other facsimile device), the other shareholders of the Company, a Notice of Intention.

6.6.5. The board of directors of the Company shall meet no later than 8 (eight) calendar days following the Delivery Date to resolve upon the redemption and related matters.

6.6.6. The Company shall redeem the preference shares elected for redemption no later than 38 (thirty eight) calendar days following the Delivery Date.

6.6.7. In the event the number of preference shares elected for redemption exceeds the number of preference shares that the Company can redeem in accordance with article 49-8 of the Company Law, the redemption requests from all shareholders who have requested a redemption of their preference shares will be reduced pro rata.

6.7. The Company may redeem its ordinary shares by way of a capital reduction or otherwise, under the terms of, and in accordance with, articles 49-2 and following of the Company Law.

Art. 7. Transfers of shares.

7.1. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the register of shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

7.2. Any shareholder who intends to transfer his shares in whole or in part must notify the other shareholders of such intention at least fifty (50) calendar days in advance of the contemplated date of transfer.

7.3. The holders of ordinary shares shall have a right of first refusal with respect to any preference or ordinary shares not held by them the redemption or transfer is being proposed, such right to be exercisable within the fifty (50) calendar day time period provided for in paragraph 2 of Article 7, and upon terms as favorable to the proposed transferor as those at which the subject shares were proposed to be redeemed or transferred.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.

8.1. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.2. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the 20th day of August of each year at 9 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.3. The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

8.4. Other meetings of the shareholders of the Company must be held in Luxembourg at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

9.1. Written notice of any shareholders meeting of the Company shall be given to all shareholders, in respect of the annual general shareholders meeting at least fourteen (14) calendar days in advance of the date set for such meeting,

and in respect of any extraordinary general shareholders meeting, at least fifty (50) calendar days in advance of the date set for such meeting.

The quorum and majorities required by law shall govern the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each ordinary share and preference share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by law or by the Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority vote of those present or represented and voting.

9.4. The shareholders may not resolve upon the following transactions without due observance of the quorum and majorities required by law for an amendments of the Articles:

(i) to amend, alter or repeal (including any amendment, alteration or repeal effected by a merger, consolidation or similar business combination) any provision of the Company's articles of association;

(ii) to dissolve and/or liquidate the Company and/or any compartment thereof.

9.5. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex.

9.7. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communication equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.8. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management.

10.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of up to four members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

10.2. Directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting which shall also determine their remuneration and the term of their office, as follows: (i) at least one (1) director and a maximum of two (2) directors shall be elected by the general meeting of shareholders upon proposal by the holders of the ordinary shares (collectively the A Directors and each individually, an A Director) and (ii) any holder of redeemable preference shares with 40% votes may propose one (1) director to be elected by the general meeting of shareholders upon proposal by the holders of the redeemable preference shares (collectively the B Directors and each individually, a B Director). If there is only one (1) holder of redeemable preference shares with 40% votes, the holder of the redeemable preference shares with 40% votes may propose two (2) directors to be elected by the general meeting of shareholders upon proposal by the holder of the redeemable preference shares (collectively the B Directors and each individually, a B Director).

10.3. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

10.4. In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company.

11.1. The board of directors of the Company may appoint a Chairman and a Vice-Chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

11.2. The board of directors shall meet upon call by written notice issued by or at the request of the Chairman, or the Vice-Chairman (on behalf of the Chairman) or any two directors, at the place and time indicated in the notice, which place shall be in Luxembourg, and the person(s) convening the meeting shall set the agenda, except that any director may call a meeting of the board of directors which shall resolve upon the redemption of preference shares of the Company in accordance with Clause 6.6.5.

11.3. Except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice for the meeting of the board of directors of the Company, notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors:

(i) in respect of meetings at which business other than the payment of an interim dividend or the redemption of preference shares of the Company is to be transacted, at least fifty (50) calendar days in advance of the date set for such meeting,

(ii) in respect of meetings at which the board of directors is to decide on the payment of an interim dividend, at least fourteen (14) calendar days in advance of the date set for such meeting, and,

(iii) in respect of meetings at which the board of directors is to decide on the redemption of preference shares in accordance with Clause 6.6.5, at least six (6) calendar days in advance of the date set for such meeting.

11.4. The meeting of the board of directors may only consider those issues on the agenda circulated with the written notice of the board meeting.

11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another director as his or her proxy.

11.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communication equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting, it being understood that no more than a minority of directors may participate in any given meeting of the board of directors by such means.

11.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented in Luxembourg at a meeting of the board and at least one A Director is present (either in person, by conference call or similar means of communication equipment permitted by paragraph 6 of this Article 11). Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

11.8. Notwithstanding the foregoing, and subject always to paragraph 3 of this Article 11, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as are, for example, described under paragraph 6 of this Article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company.

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the Chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 13. Powers of the board of directors of the Company.

13.1. The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of directors.

13.2. The board of directors of the Company may decide to subdivide the corporate assets and liabilities into separate compartments and to allocate specified assets and liabilities to each such compartment, in accordance with article 5 of the Securitization Law.

Art. 14. Delegation of powers.

14.1. The board of directors of the Company is authorised to appoint a person, whether director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures.

15.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of two directors of the Company, one of whom must be an A Director and one a B Director, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

15.2. Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the single signature of any person to whom daily management powers have been delegated.

Art. 16. Conflict of interests.

16.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

16.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall ratify such transaction.

Art. 17. External auditor.

17.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises) in accordance with article 48 of the Securitization Law. The external auditor(s) shall be appointed by the board of directors of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 18. Accounting year.

18.1. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of July of each year and shall terminate on the 30th of June of the following year.

Art. 19. Allocation of profits.

19.1. Each financial year, all of the profits of the Company available for distribution in accordance with article 72 of the Company Law, must first be aggregated with any payments to be made on the preference shares which qualify as

interest expenses for accounting purposes (the total of such sums being the «Total Net Earnings Available for Distribution», or «TNED»).

19.2. Thereafter, the TNED shall be allocated as follows:

(i) first, an amount corresponding to five per cent (5%) of the TNED distributable according to article 72 of the Company Law shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 above;

(ii) second, there shall be paid with respect to all of the redeemable preference shares on issue, in the aggregate, a dividend in an amount corresponding to the Preference Shares Profits, as defined above, and the remainder of the TNED shall be paid as a dividend on the ordinary shares.

19.3. The dividends shall be paid in Australian Dollars (AUD) or any other currency selected by the board of directors of the Company and in the manner to be determined by the board of directors of the Company.

19.4. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Company Law and in accordance with Article 19.2 of the Articles.

19.5. For purposes of the Articles and subject to Article 6.5, there shall be only three dates on which dividends may be declared, i.e. the 20th of August, the date of the annual general meeting of shareholders, the 10th of January and the 25th of June, at which latter two dates the board of directors may decide to declare an interim dividend. If either of those dates is a Saturday, Sunday or public holiday, payment of the dividend shall take place on the next following business day.

Art. 20. Liquidation.

20.1. The liquidation of the Company or, as the case may be, of any compartment of the Company shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s). The dissolution and liquidation of the Company shall be carried out in accordance with the Company Law and the Securitization Law.

20.2. The surplus resulting from the realisation of the relevant assets and the payment of the relevant liabilities of the Company shall be distributed to the shareholders as follows:

(i) the holders of preference shares shall be entitled to receive (a) payment of any accrued but undeclared and/or unpaid Preference Shares Profits, and (b) the repayment of the par value of their shares plus the amount of share premium paid with respect to such shares, and the holders of ordinary shares shall be entitled to receive (a) payment of any dividends declared with respect to such shares but unpaid and, and (b) the repayment of the par value of their shares plus the amount of share premium paid with respect to such shares; if, however, the assets of the Company available for distribution are not sufficient to pay to the holders of preference shares and to the holders of ordinary shares the full amounts to which they are entitled in accordance with this Article 20.2 (i), the entitlements of the holders of preference shares and ordinary shares shall be reduced proportionally on a *pari passu* basis;

(ii) after payment in full of the amounts specified in item (i) above, the remaining surplus (if any) shall be distributed to the holders of ordinary shares of the Company in proportion to the number of ordinary shares held.

Art. 21. Financial information.

21.1. The Company shall provide all shareholders with the annual accounts in respect of each financial year by August 10 following the end of each financial year.

21.2. The Company shall provide all shareholders with all information in relation to itself available to the Company which may be reasonably required by a shareholder to meet tax and legal reporting obligations of the group of companies of which the shareholder is part. Such information shall include but shall not be limited to all available tax filings, returns and receipts, bank statements, books and other records of the Company.

21.3. The Company will use Australian Dollars (AUD) as its functional currency and it shall prepare its annual accounts in conformity with Luxembourg generally accepted accounting principles.

Art. 22. Access to books and files of the Company.

22.1. Each of the shareholders and its auditors and/or any person appointed by the shareholder to whom the Company shall have no reasonable objection shall during normal business hours have access to the offices, buildings and sites of the Company and shall have the right to inspect and audit at its own expense all books and records and to check all possessions owned by the Company.

Art. 23. Applicable laws.

23.1. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Law and the Securitization Law.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on the 30th of June 2005.

The first annual general meeting of the Company will be held in 2005 in accordance with Article 8.2 of the Articles.

Subscription and payment

CommInternational LIMITED, prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe to six hundred and sixty-five (665) ordinary shares of the Company and to fully pay them up by contribution in cash in an amount of sixty-nine thousand one hundred and sixty Australian Dollars (AUD 69,160), to be allocated to the share capital account of the Company.

CTB AUSTRALIA LIMITED, prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe to one (1) redeemable preference share of the Company and to fully pay it up by contribution in cash in an amount of ten thousand Australian Dollars (AUD 10,000.-) to be allocated as follows:

- AUD 104 to be allocated to the share capital account of the Company, and
- AUD 9,896 to be allocated to a share premium account of the Company.

The amount of seventy-nine thousand one hundred and sixty Australian Dollars (AUD 79,160.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Statement

The notary executing this notarial deed declares that he has verified the conditions laid down in article 26 of the Company Law, confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Company Law.

Estimate of formation expenses

For the purpose of the registration, the amount of seventy-nine thousand one hundred and sixty Australian Dollars (AUD 79,160) is valued at forty-six thousand four hundred and fifteen Euro and fifty-seven Cent (EUR 46,415.57).

The appearing parties declare that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to two thousand nine hundred Euro (EUR 2,900.-).

General meeting of shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of the shareholders of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- (i) that the number of directors of the Company be set at three;
- (ii) that there be appointed as members of the Board of Directors of the Company for six years:
 - (a) Mrs Kristel Augusta Anna Maria Segers, a business executive, born on October 8, 1959 at Turnhout, Belgium, residing at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, as B Director;
 - (b) Mr Christophe Gammal, a business executive, born on August 9, 1967 at Uccle, Belgium, residing at 108, route de Mondercange, L-4247 Esch-sur-Alzette, as B Director; and
 - (c) Mr Trevor Smith, banker, born on 7 February 1962, at Wauchope, Australia, residing at 21, Highclaire Place, Glenwood, NSW 2768, as A Director;
- (iii) that the address of the registered office of the Company be set at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg; and
- (iv) that the Board of Directors of the Company be authorised to delegate the daily management of the Company to any member of the Board of Directors.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the representatives of the appearing persons, they signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le neuf novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1. Commlnternational LIMITED, une société constituée et organisée sous les lois de Malte, ayant son siège social au 167 Merchants Street, Valetta VLT03, à Malte, enregistrée auprès du registre du commerce de Malte sous le numéro C32341, ici représentée par Maître Céline Pignon, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 novembre 2004, à Malte; et

2. CTB AUSTRALIA LIMITED, une société constituée et organisée sous les lois de Hong Kong, ayant son siège social au 1501-1505, Chater House, 8 Connaught Road Central, Hong Kong, immatriculée auprès du registre du commerce de Hong Kong, sous le numéro 80744, ici représentée par Maître Céline Pignon, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 novembre 2004, à Hong Kong.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le représentant des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société qu'ils déclarent avoir arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et dénomination.

1.1. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de LIGHTNING RIDGE S.A. (la Société), laquelle sera soumise aux dispositions légales de droit luxembourgeois et notamment la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la Loi sur la Titrisation) ainsi qu'aux présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

3.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

3.2. Sans préjudice de l'Article 20, la Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 4. Objet social.

4.1. La Société a pour objet (i) d'acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière ainsi que détenir et transférer que ce soit par vente, échange ou toute autre manière, directement ou indirectement, tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, droits, intérêts, certificats de dépôt et tous autres instruments de dettes, et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée de quelque nature qu'elle soit, luxembourgeoise ou étrangère, y compris des sociétés de personnes, et (ii) la possession, l'administration, le développement, et la gestion de son portefeuille de valeurs mobilières et tous instruments financiers.

4.2. La Société a, en outre, pour objet d'acquérir et/ou d'assumer directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme de titrisation, les risques liés à des créances, à d'autres biens tels que visés à l'Article 4.1 des Statuts, et à des engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités de tiers, par l'émission, par la Société, de valeurs mobilières, dont la valeur et le rendement dépendent de ces risques, conformément à l'article 1 de la Loi sur la Titrisation.

4.3. La Société peut prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre hypothéquer, nantir, transférer, grever de charges toute ou partie de ses actifs.

4.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.5. La Société peut, dans un sens plus large, accomplir toutes transactions qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social.

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à soixante-neuf mille deux cent soixante-quatre Dollars Australiens (AUD 69.264,-) représenté par six cent soixante-cinq (665) actions ordinaires et une (1) action préférentielle rachetable, sous forme nominative d'une valeur nominale de cent quatre Dollars Australiens (AUD 104,-), chacune, entièrement libérées.

5.2. Le capital social autorisé est fixé à trois milliards deux millions huit cent soixante-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt Dollars Australiens (AUD 3.002.879.880,-) représenté par vingt-huit mille huit cent quarante-cinq (28.845) actions ordinaires et vingt-huit millions huit cent quarante-cinq mille (28.845.000) actions préférentielles rachetables, sous forme nominative d'une valeur nominale de cent quatre Dollars Australiens (AUD 104,-) chacune.

5.3. Le conseil d'administration est autorisé pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des Statuts:

(i) à augmenter le capital de la Société, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions ordinaires et d'actions préférentielles rachetables, sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent quatre Dollars Australiens (AUD 104) chacune, dans les limites du capital autorisé de la Société;

(ii) à déterminer la date et le lieu d'émission desdites actions;

(iii) à limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires en ce qui concerne l'émission de telles actions; et

(iv) enregistrer par acte notarié chaque augmentation de capital et par suite modifier l'Article 5 des Statuts et le registre des actionnaires de la Société.

5.4. Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront nominatives.

6.2. Sans préjudice de l'Article 20.2., chaque action donne droit à son détenteur de percevoir une fraction des actifs et bénéfices de la Société (ou le cas échéant, une fraction des actifs et des bénéfices de la Société qui forment une partie de ou proviennent d'un compartiment de la Société auquel l'action en question se rattache) proportionnellement à la fraction du capital social représenté par une telle action, augmentée de la prime d'émission, s'il en existe, payée pour cette action.

6.3. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

6.4. La Société pourra racheter ses propres actions préférentielles conformément et dans les limites prévues par l'article 49-8 de la Loi sur les Sociétés. Les dispositions suivantes seront applicables sous réserve du respect des dispositions de l'article 49-8 susvisé:

(i) Rachat volontaire

Sans préjudice du paragraphe (ii) ci-dessous, les actions préférentielles de la Société peuvent être rachetées en une ou plusieurs fois. Le rachat d'actions préférentielles s'effectuera sur demande du ou des détenteur(s) de telles actions conformément à l'Article 6.6., ou sur décision du conseil d'administration de la Société. Cependant, si le rachat est fait dans le cadre ou s'il est suivi d'une réduction de capital social, le rachat des actions préférentielles devra, en outre, être approuvé par l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Le prix du rachat sera calculé de la façon suivante:

- si le rachat a lieu sur initiative de la Société, le prix de rachat sera égal à la valeur nominale des actions à racheter plus le montant de la prime d'émission versée pour de telles actions, plus les Bénéfices des Actions Préférentielles (tels que définis ci-après) cumulés relatifs à de telles actions, plus 100% des Plus-Values (telles que définies ci-après) (déduction faite des Bénéfices des Actions Préférentielles) ou le cas échéant, moins 100% des Moins-Values (telles que définies ci-après) (déduction faite des Bénéfices des Actions Préférentielles), ces deux derniers chiffres étant à multiplier par une fraction dont le numérateur correspond au nombre d'actions préférentielles à racheter et dont le dénominateur correspond au nombre total d'actions préférentielles du compartiment concerné, existantes au moment où la proposition de rachat est faite;

- si le rachat a lieu sur initiative du ou des détenteurs d'actions, le prix de rachat sera égal à la valeur nominale des actions à racheter plus le montant de la prime d'émission versée pour de telles actions, plus les Bénéfices des Actions Préférentielles (tels que définis ci-après) cumulés relatif à de telles actions, moins, le cas échéant, 100% des Moins-Values (déduction faite des Bénéfices des Actions Préférentielles cumulés), ce dernier nombre étant à multiplier par une fraction dont le numérateur correspond au nombre d'actions préférentielles à racheter et dont le dénominateur correspond au nombre total d'actions préférentielles du compartiment concerné, existantes au moment où la proposition de rachat est faite.

Pour les besoins des Statuts, «Bénéfices d'Actions Préférentielles» signifient pour le nombre total d'actions préférentielles existantes concernant un compartiment donné de la Société, 91,75% de revenus provenant des actifs de la Société acquis par les produits de ces actions préférentielles moins toutes les dépenses imputables à ces actifs (à l'exception cependant de toutes les dépenses attachées aux actions préférentielles elles-mêmes, telles que les dépenses d'intérêt), lesquels n'ont pas encore été payés en tant que dividendes; «Plus-Values» signifient toute augmentation nette de la valeur de marché réalisée ou non des actifs contenus dans le même compartiment de la Société que celui dans lequel les actions préférentielles rachetées sont relatives; et «Moins-Values» signifient toute baisse nette de la valeur de marché réalisée ou non, sur les actifs contenus dans le même compartiment de la Société que celui dans lequel les actions préférentielles rachetées sont relatives.

Le prix de rachat sera payé en espèces.

(ii) Rachat obligatoire

Si les actions préférentielles de la Société n'ont pas été préalablement rachetées conformément à l'Article 6.4 (i) ci-dessous, les actions préférentielles de la Société seront rachetées à la première Date de Distribution de Dividendes (telle que définie ci-après) qui suit le 12ème anniversaire de leur émission. Le prix de rachat sera égal à la valeur nominale des actions à racheter plus le montant de la prime d'émission payé sur ces actions.

Le prix de rachat sera payé en espèces.

6.5. Un dividende sera déclaré et payé conformément et dans les limites fixées par les dispositions de la Loi sur les Sociétés sur les actions préférentielles se rattachant au compartiment concerné de la Société et sur les actions ordinaires, préalablement au rachat des actions préférentielles.

6.6. Les dispositions suivantes seront applicables au rachat d'actions préférentielles ayant lieu à la demande des détenteurs telles actions:

6.6.1. Sans préjudice des dispositions de l'Article 6.6.2, tout détenteur d'actions préférentielles qui souhaite avoir ses actions rachetées en tout ou partie, doit adresser par le biais d'une télécopie (ou tout autre fac-similé), aux administrateurs de la Société, au siège social de la Société, une notification irrévocable de demande de rachat énonçant le nombre d'actions préférentielles dont il demande le rachat (la «Notification de Rachat d'Actions»).

6.6.2. Le(s) détenteur(s) concerné(s) qui souhaite(nt) délivrer une Notification de Rachat d'Actions doit/doivent, au moins 8 (huit) jours calendaires avant la date de sa délivrance, notifier, par télécopie (ou autre facsimile) aux autres actionnaires de la Société (pour les besoins de l'Article 6.6., qualifiés ci-après «Actionnaires avant reçu Notification») (i) leur intention de délivrer une Notification de Rachat d'Actions, (ii) la date à laquelle la Notification de Rachat sera délivrée aux administrateurs de la Société (la «Date de Délivrance») et (iii) le nombre d'actions désignées par le rachat («la Notification d'Intention»).

6.6.3. Sans préjudice de l'Article 6.6.4, tous les Actionnaires ayant reçu Notification, peuvent sans fournir une Notification d'Intention aux autres actionnaires de la Société, délivrer via télécopie (ou tout autre facsimile) aux administrateurs de la Société, au plus tard lors de la Date de Délivrance, une Notification de Rachat d'Actions.

6.6.4. Lorsqu'un Actionnaire ayant reçu Notification est détenteur à la fois d'actions préférentielles et d'actions ordinaires et souhaite avoir ses actions préférentielles rachetées en tout ou partie et ainsi délivrer une Notification de Rachat d'Actions, il doit au moins 4 (quatre) jours calendaires avant la Date de Délivrance, notifier par télécopie (ou tout autre facsimile), aux autres actionnaires, une Notification d'Intention.

6.6.5. Le conseil d'administration de la Société doit se réunir au plus tard dans les 8 (huit) jours calendaires qui suivent la Date de Délivrance aux fins de prendre une résolution portant sur le rachat et tout objet y relatif.

6.6.6. La Société doit racheter les actions préférentielles désignées pour le rachat au plus tard 38 (trente huit) jours calendaires suivant la Date de Délivrance.

6.6.7. Dans l'hypothèse où le nombre d'actions désignées pour le rachat excède le nombre d'actions préférentielles que la Société peut racheter conformément à l'article 49-8 de la Loi sur les Sociétés, ces demandes de rachat des actionnaires ayant requis le rachat de l'ensemble des actions préférentielles seront proportionnellement réduites.

6.7. La Société peut racheter ses propres actions ordinaires au moyen d'une réduction de capital ou tout autre moyen, dans les termes et conformément aux dispositions des articles 49-2 et suivants de la Loi sur les Sociétés.

Art. 7. Transfert des actions.

7.1. Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

7.2. Tout actionnaire qui souhaite céder tout ou partie de ses actions doit notifier son intention aux autres actionnaires au moins cinquante (50) jours calendaires avant la date de transfert envisagée.

7.3. Les détenteurs d'actions ordinaires ont un droit de préemption en cas de proposition de rachat ou de transfert d'actions préférentielles ou d'actions ordinaires, le rachat ou le transfert étant proposé, ce droit peut être exercé dans le délai de cinquante (50) jours prévu à l'Article 7 paragraphe 2 ci-dessus, et à des conditions qui soient aussi favorables pour le cédant que celles auxquelles les actions concernées ont été proposées d'être rachetées ou cédées.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société.

8.1. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.2. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément à la Loi luxembourgeoise, au Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 20 août de chaque année à 9.00 heures du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

8.3. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

8.4. Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société devront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

9.1. Une convocation écrite sera adressée à tous les actionnaires de la Société au moins quatorze (14) jours calendaires avant la tenue de l'assemblée s'il s'agit d'une assemblée générale annuelle et au moins cinquante (50) jours calendaires avant la tenue de l'assemblée s'il s'agit d'une assemblée générale extraordinaire.

Les conditions de quorum et de majorité requis par la loi seront applicables pour la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, à moins qu'il n'en ait été convenu autrement dans les Statuts.

9.2. Chaque action ordinaire et chaque action préférentielle donnent droit à une voix.

9.3. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

9.4. Les actionnaires ne peuvent adopter valablement des résolutions sur les sujets suivants que si les règles de majorité et de quorum telles que requises par la loi pour les modifications statutaires sont respectées:

(i) modifier, altérer ou abroger toute disposition des statuts de la Société (y compris toute modification, altération ou abrogation résultant d'une fusion, une consolidation ou toute opération assimilée);

(ii) dissoudre et/ou liquider la Société et/ou tout compartiment de la Société.

9.5. Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

9.6. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par e-mail, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

9.7. Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

9.8. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Administration.

10.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant jusqu'à quatre membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

10.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, lesquels détermineront leur rémunération et la durée de leur mandat comme suit: (i) au moins un (1) et au plus deux (2) administrateurs pourront être élus par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition des détenteurs d'actions ordinaires (collectivement dénommés Administrateurs A et individuellement dénommé Administrateur A) et (ii) tout détenteur d'actions préférentielles rachetables représentant 40% des votes peut proposer un (1) administrateur qui sera

nommé par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition des détenteurs d'actions préférentielles rachetables (individuellement dénommé Administrateur B et collectivement Administrateurs B). S'il existe un (1) détenteur d'actions préférentielles rachetables disposant de 40% des votes, il peut décider de nommer deux (2) administrateurs, lesquels seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition de ce dernier (individuellement dénommé Administrateur B et collectivement Administrateurs B).

10.3. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

10.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration de la Société.

11.1. Le conseil d'administration de la Société peut nommer un Président et un Vice-Président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

11.2. Les réunions du conseil d'administration de la Société seront convoquées par le Président du conseil d'administration de la Société ou le Vice-Président (au nom du Président) ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg, et toutes les personnes convoquées à l'assemblée disposeront de l'ordre du jour y relatif, à l'exception de l'administrateur qui aura convoqué le conseil d'administration afin qu'il adopte une résolution portant sur le rachat des actions préférentielles de la Société conformément aux dispositions de l'article 6.6.5.

11.3. Sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation à la réunion du conseil d'administration, avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donné à tous les administrateurs

(i) au moins cinquante (50) jours calendaires avant la date prévue pour la réunion, pour autant que le paiement d'un dividende intérimaire ou le rachat d'actions préférentielles de la Société ne soient pas portés à l'ordre du jour de la réunion;

(ii) au moins quatorze (14) jours calendaires avant la date prévue pour la réunion à laquelle le conseil d'administration se prononcera sur la décision de verser des dividendes intérimaires;

(iii) au moins six (6) jours calendaires avant la date prévue pour la réunion à laquelle le conseil d'administration se prononcera sur le rachat des actions préférentielles, conformément à l'article 6.6.5.

11.4. La réunion du conseil d'administration ne portera seulement que sur les points figurant à l'ordre du jour qui aura été préalablement été adressé par écrit.

11.5. Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, e-mail, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire.

11.6. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Il est entendu qu'il ne peut y avoir qu'une minorité d'actionnaires participant de cette façon à une réunion du conseil d'administration.

11.7. Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration de la Société et si l'Administrateur A est présent (soit en personne soit qu'il participe par conférence téléphonique ou tous autres moyens similaires de communication autorisé par le paragraphe 6 de cet Article 11). Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés lors de ce conseil d'administration de la Société.

11.8. Nonobstant les dispositions qui précèdent, et sous réserve du respect des dispositions du paragraphe 3 de cet Article 11, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société.

12.1. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par le Président du conseil d'administration de la Société qui en aura assumé la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société.

13.1. Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir ou faire accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires de la Société sont de la compétence du conseil d'administration de la Société.

13.2. Le conseil d'administration de la Société peut décider de scinder le patrimoine de la Société en compartiments séparés et d'allouer une partie du patrimoine destinée à chaque compartiment, conformément à l'article 5 de la Loi sur la Titrisation.

Art. 14. Délégation de pouvoirs.

14.1. Le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, administrateurs ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées.

15.1. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, l'un desquels doit être un Administrateur A et l'autre, un Administrateur B, ou par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société, et ce, dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

15.2. En ce qui concerne la gestion journalière, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de la personne à qui les pouvoirs de gestion journalière ont été délégués.

Art. 16. Conflit d'intérêts.

16.1. Aucun contrat ou aucune autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou serait son administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

16.2. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, voter ou agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

16.3. Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

Art. 17. Réviseur d'entreprises.

17.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises conformément à l'article 48 de la Loi sur la Titrisation. Le(s) réviseur(s) d'entreprises sera/seront élu(s) par le conseil d'administration de la Société, lequel déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction.

Art. 18. Exercice social.

18.1. L'exercice social commencera le 1^{er} juillet de chaque année et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

Art. 19. Affectation des Bénéfices.

19.1. Chaque année, tous les profits distribuables de la Société qui pourront être distribués, conformément à l'article 72 de la Loi sur les Sociétés, devront dans un premier temps être cumulés à tout paiement qui devra être fait pour les actions préférentielles, lesquels seront qualifiés de dépenses d'intérêts pour les besoins comptables (le total de telles sommes étant qualifié de «Bénéfices Nets Totaux Disponibles pour la Distribution» ou en abrégé «BNTD»).

19.2. Les BNTD devront dès lors être alloués de la façon suivante:

(i) premièrement, un montant correspondant à cinq pour cent (5%) des BNTD distribuables sera affecté à la réserve légale conformément à l'article 72 de la loi sur les Sociétés. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'Article 5 ci-dessus;

(ii) deuxièmement, il sera payé sur les actions préférentielles rachetables, un dividende total équivalent aux Bénéfices des Actions Préférentielles, tels que définis préalablement et le solde des BNTD restants sera payé en tant que dividende sur les actions ordinaires.

19.3. Les dividendes devront être payés en Dollars Australiens (AUD) ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société lequel décidera de la façon dont le paiement devra s'effectuer.

19.4. Le conseil d'administration de la Société pourra décider de verser des dividendes intérimaires sous réserve des conditions et limites prévues par la loi sur les Sociétés et l'Article 19.2 des Statuts.

19.5. Pour les besoins de et conformément aux Statuts sans préjudice de l'Article 6.5 ci-dessus, il n'y aura que deux dates auxquelles les dividendes pourront être déclarés à savoir le 20 août, date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et le 10 janvier et le 25 juin, dates auxquelles le conseil d'administration pourra au plus tard décider de déclarer des dividendes intérimaires. Si ces dates tombent un samedi, un dimanche ou un jour férié bancaire, le paiement des dividendes s'effectuera le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Liquidation.

20.1. Il sera procédé à la liquidation de la Société ou le cas échéant d'un compartiment de la Société par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s). La dissolution et la liquidation de la Société s'effectueront conformément à la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

20.2. Le reliquat résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sera alloué aux actionnaires de la façon suivante:

(i) les détenteurs d'actions préférentielles auront droit de percevoir (a) le paiement de tous Bénéfices des Actions Préférentielles cumulés mais non déclarés et/ou impayés, et (b) le remboursement de la valeur nominale de leurs actions ainsi que le montant de la prime d'émission payé relativement à ces actions, et, les détenteurs d'actions ordinaires de la Société auront droit de percevoir (a) le paiement des dividendes déclarés mais impayés portant sur de telles actions, et

(b) le remboursement de la valeur nominale de ces actions auquel sera ajouté le montant de la prime d'émission payé relativement à ces actions, si cependant, les actifs de la Société susceptibles d'être distribués sont insuffisants pour payer les sommes totales que les détenteurs d'actions préférentielles et les détenteurs d'actions ordinaires sont en droit de percevoir conformément au présent article 20.2 (i), les droits des détenteurs d'actions préférentielles et détenteurs d'actions ordinaires seront réduit proportionnellement sur une base pari-passu;

(ii) après paiement de tous les montants spécifiés au point (i) ci-dessus, le reliquat (s'il en existe) sera distribué aux détenteurs d'actions ordinaires proportionnellement au nombre d'actions ordinaires qu'ils détiennent.

Art. 21. Information financière.

21.1. La Société mettra à disposition de tous les actionnaires les comptes annuels portant sur chaque exercice social le 10 août suivant la fin de l'exercice social.

21.2. La Société fournira aux actionnaires toutes les informations disponibles et relatives à la Société et qui pourraient être raisonnablement sollicitées par les actionnaires afin que le groupe de sociétés dans lequel l'actionnaire est partie puisse satisfaire ces obligations de rapports fiscaux et légaux. De telles informations incluent mais ne se limitent pas aux dossiers fiscaux disponibles, les déclarations et quittances, les extraits bancaires, les livres et autres registres de la Société.

21.3. La société utilisera les Dollars Australiens comme monnaie fonctionnelle et préparera ses comptes annuels en conformité des principes comptables généralement acceptés au Luxembourg.

Art. 22. Accès aux livres et dossiers de la Société.

22.1. Chaque actionnaire et les réviseurs d'entreprises et/ou personne nommée par l'actionnaire à l'égard de qui la Société n'a aucune objection raisonnable doit avoir accès, durant les heures normales de travail, aux bureaux, immeubles et locaux de la Société et a le droit de contrôler et vérifier à ses frais les livres et registres de la Société ainsi que vérifier tous les biens que la Société détient.

Art. 23. Droit applicable.

23.1. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les Statuts seront tranchées en application de la loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 30 juin 2005.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005, conformément à l'Article 8.2. des Statuts.

Souscription et paiement

CommlInternational LIMITED, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire six cent soixante-cinq (665) actions ordinaires de la Société et les libérer entièrement par apport en espèces d'un montant de soixante-neuf mille cent soixante Dollars Australiens (AUD 69.160,-) alloués au capital social de la Société.

CTB AUSTRALIA LIMITED, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus déclare souscrire une (1) action préférentielle rachetable de la Société et la libérer entièrement par apport en espèces d'un montant de dix mille Dollars Australiens (AUD 10.000,-) réparti comme suit:

- AUD 104 alloués au capital social de la Société, et
- AUD 9.896 alloués à la prime d'émission de la Société.

Le montant de soixante-dix neuf mille cent soixante Dollars Australiens (AUD 79.160,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés.

Estimation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de soixante-dix-neuf mille cent soixante Dollars Australiens (AUD 79.160,-) est évalué à quarante-six mille quatre cent quinze euros et cinquante-sept cents (EUR 46.415,57).

Les parties comparantes déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille neuf cents Euros (EUR 2.900,-).

Assemblée générale des actionnaires

Les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constituées en assemblée générale des actionnaires de la Société à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées.

Après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- (i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à trois;
- (ii) sont nommés membres du conseil d'administration de la Société pour une période de six ans:
 - (a) Madame Kristel Augusta Anna Maria Segers, directeur de sociétés, née le 8 octobre 1959 à Turnhout, en Belgique, demeurant au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en qualité d'administrateur B;
 - (b) Monsieur Christophe Gammal, directeur de sociétés, né le 9 août 1967 à Uccle, en Belgique, demeurant au 108, route de Mondercange, L-4247 Esch-sur-Alzette, en sa qualité d'administrateur B; et,
 - (c) Monsieur Trevor Smith, employé de banque, né le 7 février 1962, à Wauchope, en Australie, demeurant au 21, Highclaire Place, Glenwood, NSW 2768, en qualité d'administrateur A.
- (iii) le siège social de la Société est fixé au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, et;

(iv) le conseil d'administration de la Société est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société à tout membre du conseil d'administration.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes parties et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux représentant des comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Pignon, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 novembre 2004, vol. 429, fol. 30, case 3. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 novembre 2004.

H. Hellinckx.

(094293.3/242/834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

TRAX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 3, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 80.223.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06403, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(096180.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

SERICOMEX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 75.542.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06401, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(096182.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

INFRASTRUCTURE CREATION COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée holding.

Capital social: EUR 700.000,-.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 66.992.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 19 novembre 2004

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Vladimir Tchijevski, ingénieur, demeurant au 11, rue du Parc, Strassen, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW06042. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096308.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

INFRASTRUCTURE CREATION COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 66.992.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW06037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2004.

Signature.

(096309.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

MTM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 52.576.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW06020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Signature.

(096175.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

JACQUES DESSANGE SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE COIFFURE, Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 38, rue du Curé.
R. C. Luxembourg B 21.577.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05761, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2004.

Signature.

(096187.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

AMS CORPORATE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 78.100.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW06011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Signature.

(096174.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

**LUXEMBOURG ET GRANDE REGION, CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE 2007,
STRUCTURE TRANSFRONTALIERE, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2912 Luxembourg, 20, montée de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg F 794.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-huit juin.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Marco Battistella, employé d'Etat, né à Luxembourg le 7 mai 1959, demeurant à L-8376 Kahler, 1, rue des Champs, de nationalité luxembourgeoise,
2. Monsieur Alphonse Cruchten, fonctionnaire communal, né à Pétange le 28 novembre 1943, demeurant à L-4970 Bettange-sur-Mess, 10, rue Bechel, de nationalité luxembourgeoise,
3. Monsieur Guy Dockendorf, fonctionnaire d'Etat, né à Luxembourg le 3 octobre 1948, demeurant à L-9283 Diekirch, 61, Promenade de la Sûre, de nationalité luxembourgeoise,
4. Monsieur Georges Fondeur, fonctionnaire communal, né à Reckange-sur-Mess le 8 septembre 1944, demeurant à L-6945 Niederanven, 49, rue Laach, de nationalité luxembourgeoise,
5. Monsieur Robert Philippart, directeur, né à Luxembourg le 2 avril 1960, demeurant à L-1134 Luxembourg, 25, rue Charles Arendt, de nationalité luxembourgeoise,
6. Monsieur Michel Jean Alfred Thomas-Penette, directeur, né à Paris le 12 avril 1946, demeurant à L-6418 Echternach, 5, Hooveleker Buurchmauer, de nationalité française,
7. Madame Sorina Maria Capp, directrice adjointe, née à Satu Mare (Roumanie), le 12 avril 1969, demeurant à L-6960 Senningen, 104, route de Trèves, de nationalité française et roumaine,
8. Madame Helga Knich-Walter, Leiterin der Kulturabteilung, née à D-Itzehoe, le 5 avril 1952, demeurant à F-57520 Grosbliederstroff, 22, rue de Lixing, de nationalité allemande,
9. Madame Uschi Macher, Leiterin des Referats für Internationale Angelegenheiten der Kultur, née à D-Saarlouis, le 27 octobre 1955, demeurant à D-66119 Saarbrücken, Virchowstrasse 28, de nationalité allemande,
10. Monsieur le Ministerialrat Dr. Hans-Jürgen Blinn, fonctionnaire, né à D-Speyer am Rhein, le 1^{er} novembre 1955, demeurant à D-76829 Landau/Pfalz, Guldengewann 2, de nationalité allemande,
11. Monsieur Ulrich Holkenbrink, Dezernent für Schulen und Kultur, né à D-Wittlich, le 26 décembre 1955, demeurant à D-54296 Trier, Am Nussbaum 25, de nationalité allemande,

12. Madame Martine La Haye, fonctionnaire, née à B-Hoeilaart, le 13 mai 1944, demeurant à B-1180 Bruxelles, 97, rue Alphonse Renard, de nationalité belge,

13. Monsieur Herbert Lennertz, fonctionnaire, né à Kelmis (B) le 30 septembre 1942, demeurant à B-4721 Kelmis, Stadionsstrasse 3, de nationalité belge,

14. Monsieur Daniel Barroy, directeur régional des Affaires culturelles, né à F-Lille, le 23 novembre 1953, demeurant à F-57000 Metz, 4, place de Chambre, de nationalité française,

15. Madame Sylvie Ognier, chargée de mission à la DRAC, née à F-Laxou, le 2 janvier 1953, demeurant à F-57000 Metz, 14, rue des Bénédictins, de nationalité française,

16. Monsieur Jean-Marie Haensel, fonctionnaire d'Etat, né à Luxembourg, le 28 mars 1959, demeurant à Luxembourg, 10, avenue Guillaume, de nationalité luxembourgeoise,

17. Monsieur Léon Drucker, directeur adjoint, né à Luxembourg le 2 avril 1949, demeurant à Bascharage, 6, rue Michel Klein, de nationalité luxembourgeoise,

18. Monsieur Rainer Silkenbeumer, Kulturdezernent, né à Schröttersburg (Ostpreussen), le 2 juin 1942, demeurant à D-66128 Saarbrücken, Finkenweg 3, de nationalité allemande.

Lesquels comparants déclarent constituer par les présentes une association sans but lucratif conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, et ils en ont arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier - Dénomination, Objet social, Siège social, Durée

Art. 1^{er}. L'association est dénommée LUXEMBOURG ET GRANDE REGION, CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE 2007, STRUCTURE TRANSFRONTALIERE, Association sans but lucratif.

L'espace de coopération pour les activités du projet LUXEMBOURG ET GRANDE REGION, CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE, 2007 recouvre les entités territoriales suivantes: le Grand-Duché de Luxembourg, la Lorraine, la Sarre, la Rhénanie-Palatinat, la Wallonie avec la Communauté française de Belgique et la Communauté germanophone de Belgique.

Art. 2. L'association a pour objet:

- de coordonner et de concerter les activités culturelles transfrontalières proposées dans le cadre de la Capitale européenne de la Culture 2007,
- de mettre en valeur la richesse, la diversité et les traits caractéristiques des cultures et des patrimoines et de contribuer à promouvoir et à améliorer la connaissance et les échanges entre les citoyens et les acteurs culturels de la Grande Région, ceci dans une perspective de développement durable,
- de jeter les fondements d'une prise de conscience à effets culturels durables entre les citoyens de la Grande Région après 2007.

Art. 3. Son siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Sa durée est limitée à l'accomplissement des opérations nécessaires à la réalisation de son objectif.

Titre II - Membres

Art. 4. Peuvent devenir membres de l'association uniquement des personnes représentant une personne morale qui développe une activité conforme à l'article 2 des présents statuts.

Art. 5. Toute admission d'un nouveau membre doit être proposée à l'unanimité par le Conseil d'Administration et approuvée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Art. 6. Sur proposition du Conseil d'Administration, tout membre peut être exclu par l'Assemblée Générale qui, après l'avoir entendu s'il le désire, statue à la majorité des 2/3 des voix des membres présents ou représentés.

L'exclusion d'un membre peut être prononcée pour motifs graves, tels que refus de se conformer aux statuts, aux règlements ou aux décisions des organes de l'association.

Le membre exclu ou démissionnaire ne peut prétendre à aucune part de l'avoir social, ni à aucun remboursement.

Titre III - Assemblée Générale

Art. 7. L'Assemblée Générale est composée de tous les membres de l'association. Elle est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou à défaut par un des Vice-Présidents.

Art. 8. Sont de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale:

- la définition de la politique générale de l'association,
- la nomination et la révocation des administrateurs,
- l'approbation du budget,
- la nomination d'un commissaire aux comptes,
- l'approbation du rapport et des comptes,
- la décharge du Conseil d'Administration,
- les modifications des statuts,
- la dissolution de l'association,
- l'exclusion d'un membre.

Elle fixe également la cotisation annuelle pour les membres. Le taux maximum de cette cotisation est fixé à mille euros (EUR 1.000,-).

Art. 9. L'Assemblée Générale prend ses décisions à la majorité des voix des membres présents et représentés, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par la loi ou les présents statuts.

Le vote se fera à main levée ou par bulletin secret. Les résolutions de l'Assemblée Générale sont consignées par le Président du Conseil d'Administration dans un rapport qui sera déposé au siège de l'association où tous les membres et les tiers pourront en prendre connaissance.

Un membre ne pourra se faire représenter que par un autre membre de l'association. Chaque membre ne peut représenter qu'un seul autre membre.

Art. 10. L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois l'an, à une date fixée par le Conseil d'Administration. Ce dernier convoque les membres par lettre recommandée quatre semaines avant la date prévue. La convocation contient l'ordre du jour.

Titre IV - Conseil d'Administration

Art. 11.

(1) L'association est gérée par un Conseil d'Administration.

(2) L'Assemblée Générale désigne en son sein, sur proposition des personnes morales qui y sont représentées, un Conseil d'Administration de dix-sept (17) membres; les administrateurs pourront être membres ou non de l'association sans but lucratif LUXEMBOURG ET GRANDE REGION, CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE 2007, STRUCTURE TRANSFRONTALIERE, présentement constituée.

(3) Les sièges à pourvoir sont répartis selon la pondération territoriale suivante:

- 2 représentants pour la Lorraine,
- 2 représentants pour la Rhénanie-Palatinat,
- 2 représentants pour la Sarre,
- 2 représentants pour la Wallonie: l'un de la Communauté française et l'autre de la Communauté germanophone de Belgique,
- 9 représentants pour le Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque représentant aura un représentant suppléant; le représentant suppléant remplacera le membre effectif de plein droit, sans mandat spécial.

Les représentants suppléants pourront être membres ou non de l'association sans but lucratif LUXEMBOURG ET GRANDE REGION, CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE 2007, STRUCTURE TRANSFRONTALIERE, présentement constituée.

Les candidatures au Conseil sont présentées à l'Assemblée sur cinq listes distinctes correspondant à chacune des entités territoriales précitées.

Sur chaque liste, l'Assemblée Générale élira, à la majorité simple des membres présents et représentés, le nombre d'administrateurs et d'administrateurs suppléants prévu par entité territoriale à l'alinéa 3 du présent article.

Le terme du mandat de chaque administrateur ne peut dépasser cinq (5) ans. Le mandat est renouvelable.

Si un administrateur doit être remplacé en cours de mandat, l'assemblée générale élira un remplaçant sur une liste à présenter par la région concernée; ce nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur qu'il remplace.

(4) Les mandats des administrateurs sont gratuits.

Art. 12. Le Conseil d'Administration désigne en son sein un Président, quatre Vice-Présidents, un Secrétaire et un Trésorier.

Le Président et les quatre Vice-Présidents représentent chacun une des cinq entités territoriales.

Art. 13. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent et au moins trois fois par an, sur convocation écrite du Président ou d'un des Vice-Présidents, notifiée huit jours francs avant la date de la séance.

Les réunions du Conseil d'Administration sont présidées par le Président ou, en son absence par l'un des Vice-Présidents. Un règlement d'ordre intérieur arrête les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration. Ce règlement doit être approuvé par l'Assemblée Générale.

Le mandat entre membres du Conseil d'Administration est admis. Un membre du Conseil d'Administration ne peut représenter par mandat qu'un seul de ses collègues.

Ses décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents et représentés; quand il y a parité de voix, celle du Président ou de son remplaçant est prépondérante. Elles sont consignées sous forme de procès-verbaux, signés par le Président et le Secrétaire et inscrites dans un registre spécial. Les extraits qui doivent être produits et tous les autres actes seront signés par le Président et le Secrétaire.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, e-mail ou télécopie, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par les administrateurs suivant le quorum ci-avant fixé, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 14. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association.

Sont exclus de sa compétence les actes réservés par la loi ou les présents statuts à celle de l'Assemblée Générale.

Art. 15.

(1) Le Conseil d'Administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de l'association, avec l'usage de la signature afférente à cette gestion, à un bureau exécutif dénommé «Coordination transfrontalière». Ce bureau exécutif «Coordination transfrontalière» placé sous la présidence du Conseil d'Administration se compose en outre:

- du coordinateur général nommé dans le cadre de l'association sans but lucratif LUXEMBOURG ET GRANDE REGION, CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE 2007, constituée le 1^{er} octobre 2003,
- d'un coordinateur ou chargé de mission pour chacune des cinq entités territoriales visées à l'article 1^{er}.

Chaque coordinateur ou chargé de mission d'une entité territoriale est désigné par les personnes morales issues de son entité représentées à l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration fixera les pouvoirs des membres du bureau «Coordination transfrontalière».

(2) Le Conseil d'Administration est autorisé à déléguer des pouvoirs spéciaux, soit à l'un de ses membres, soit à un tiers.

Art. 16. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont intentées ou soutenues, au nom de l'association, par le Conseil d'Administration, sur les poursuites et diligences du Président.

Art. 17. L'association est engagée vis-à-vis des tiers:

* en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs,

* dans le cadre de la gestion journalière soit par les signatures conjointes de deux membres du bureau exécutif «Coordination transfrontalière», soit par la seule signature du coordinateur général qui est le préposé du bureau exécutif «Coordination transfrontalière»,

* par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été donné par le Conseil d'Administration mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17bis. Les ordres d'exécution sur les comptes de trésorerie de l'Association (opérations bancaires, mandats de paiements, etc.) sont signés conjointement par le Président et l'administrateur trésorier ou un autre administrateur.

Titre V - Comité consultatif

Art. 18. Le Conseil d'Administration nomme un comité consultatif composé de personnes qui ne doivent pas être membres de l'a.s.b.l. Ces personnes seront choisies pour leur compétence dans le domaine culturel. Le comité consultatif est présidé par le Président du Conseil d'Administration. Le coordinateur général et son adjoint sont membres d'office du comité consultatif.

Le mandat des membres du comité consultatif est fixé à deux (2) ans. Leur mandat est renouvelable.

Titre VI - Comptes

Art. 19. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Par exception le premier exercice commence le jour de la publication des présentes au Mémorial pour se terminer le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 20. L'Assemblée Générale désigne un commissaire aux comptes non-associé qui est chargé de vérifier toutes les pièces financières concernant l'association, de contrôler les comptes dressés par le Conseil d'Administration et de vérifier que les documents comptables reflètent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice. Il présente un rapport afférent à l'Assemblée Générale appelée à voter sur les comptes sociaux.

Le mandat du commissaire aux comptes ne peut dépasser cinq ans.

Le mandat du commissaire aux comptes est renouvelable.

Art. 21. Le Conseil d'Administration présente annuellement à l'Assemblée Générale le bilan de l'exercice écoulé ainsi qu'un budget prévisionnel pour l'exercice à venir accompagné d'un calendrier des manifestations proposées.

Titre VII - Dispositions finales

Art. 22. Toute modification des présents statuts se fait d'après les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

Art. 23. Dans le cas où l'association viendrait à être dissoute, le Conseil d'Administration fera fonction de liquidateur. Après apurement du passif, l'excédent éventuel sera affecté à un ou plusieurs organismes actifs dans le domaine de la culture désignés par l'Assemblée Générale.

Art. 24. Pour toutes les matières non réglées par les présents statuts, il est fait référence à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de l'association tous les associés, se considérant dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

I. La cotisation annuelle par membre est fixée à vingt-cinq euros (EUR 25,-).

II. L'adresse du siège social est fixée à L-2912 Luxembourg, 20, montée de la Pétrusse, c/o Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants dans une langue d'eux connue, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le présent acte a été signé.

Signé: M. Battistella, A. Cruchten, G. Dockendorf, G. Fondev, R. Philippart, M. J. A. Thomas-Penette, S. M. Capp, H. Knich-Walter, U. Maher, H.-J. Blinn, U. Holkenbrink, M. La Haye, H. Lennertz, D. Barroy, S. Ognier, J.-M. Haensel, L. Drucker, R. Silkenbeumer, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 juin 2204, vol. 528, fol. 9, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink

Pour expédition conforme, délivrée sur papier timbré, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 22 octobre 2004.

J. Gloden.

(096681.3/213/218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

SOLID S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8179 Diekirch, 67A, rue Muller Frommes.
R. C. Luxembourg B 93.483.

M. Georges Wickler, demeurant à Diekirch, démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la société:

SOLID S.A., 67A, rue Muller Frommes, L-8179 Diekirch.

Diekirch le 1^{er} octobre 2004.

Pour extrait conforme et sincère

G. Wickler

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. DSO-AW03367. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(903704.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 novembre 2004.

**TAXIS BENELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TAXIS BENELUX NS, S.à r.l.).**

Siège social: Luxembourg, 2, place Virchow.
R. C. Luxembourg B 24.165.

Le bilan au 31 décembre 1989, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW02929, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2004.

Signature.

(092390.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2004.

**TAXIS BENELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TAXIS BENELUX NS, S.à r.l.).**

Siège social: Luxembourg, 2, place Virchow.
R. C. Luxembourg B 24.165.

Le bilan au 31 décembre 1990, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW02928, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2004.

Signature.

(092389.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2004.

**TAXIS BENELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TAXIS BENELUX NS, S.à r.l.).**

Siège social: Luxembourg, 2, place Virchow.
R. C. Luxembourg B 24.165.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW02927, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2004.

Signature.

(092388.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2004.

COMBIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.299.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03520, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2004.

Pour COMBIL S.A.

Signature

(096135.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

EGON SOURCING S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 104.283.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the eighteenth of November.
Before Maître Léon Thomas called Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- 1) The company EGON HOLDING S.A, with registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, R.C. Luxembourg n° B 55.785,
here represented by Mr Frank Schlernitzauer, private employee, residing professionally at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,
by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on November 15, 2004;
- 2) The company EGON FINANCE S.A., with registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, R.C. Luxembourg n° B 55.468,
here represented by Mr Frank Schlernitzauer, prenamed,
by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on November 15, 2004.

The said proxies after having been signed *ne varietur* by the proxy holder, acting as here above stated, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The said appearing parties, duly represented, have established as follows the Articles of Incorporation of a company under a form of a *société anonyme* to be organized between themselves:

Title 1 - Name, Registered office, Object, Duration, Corporate Capital

Art. 1. There is hereby organized a company in the form of a *société anonyme*, the name of which shall be EGON SOURCING S.A.

The said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the registered office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The purpose of the company is the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, assignment or any other legal transfer, subscription, exchange, securities, inventories, commodities, liquid funds as well as the management, supervision and development of these interests.

The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guaranties or in any other way.

The company has also as purpose the acquisition, the management, the development by renting out or by any other means and, if applicable, the sale of real estate of any kind, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goals.

The Company is entitled to subscribe bonds of any nature, grants loans to any group, related party, or borrow funds from any party.

The Company is entitled to carry out generally any other activity enabling it to properly perform its business activities as laid down in this article.

Art. 3. The corporate capital is fixed at USD 50,000.- (fifty thousand US Dollars) represented by 500 (five hundred) shares of US 100.- (one hundred US Dollars) each.

The shares shall be in bearer form or in registered form at the Shareholder's request.

The subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

Title 2 - Management and supervision

Art. 4. The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be re-eligible.

Art. 5. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

Art. 6. The Board of Directors may delegate all or part of its power relating to the daily management and representation of the company in relation with this management to a director, officer, manager or other agents, being a shareholder or not.

The delegation to a member of the Board of Directors is submitted to the prior authorization of the general meeting

The company shall be bound by the sole signature of the Board of Director's delegate, by the collective signature of two directors, or should the General Meeting decide to create two categories of Directors, by the joint signatures of a Director of Category A and a Director of Category B or by the joint signatures of two directors of Category A.

Art. 7. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

Art. 8. The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 9. The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

Title 3 - General meeting and distribution of profits

Art. 10. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 11. The annual meeting of shareholders shall be held on the 10th of May at 9:00 a.m. at the registered office or at any other location in Luxembourg designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

Art. 12. By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

Title 4 - Accounting year, Dissolution

Art. 13. The accounting year shall begin on 1st January and end on 31st December of each year.

Art. 14. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title 5 - General provision

Art. 15. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provisions

1. The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on the 31st December 2004.

2. The first annual general meeting will be held in 2005.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

1) by the company EGON HOLDING S.A., prenamed, four hundred ninety shares,	490
2) by the company EGON FINANCE S.A., prenamed, ten shares,	10
Total: five hundred shares.	500

All the shares have all been fully paid up in cash so that the amount of USD 50,000,- (fifty thousand US Dollars) are now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions set forth in Art. 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately EUR 2,400,- (two thousand and four hundred euros).

For the purpose of registration, the share capital is evaluated at EUR 38,311.24 (thirty-eight thousand three hundred eleven euros and twenty-four cents).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, duly represented, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1) The registered office of the company is fixed at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

The general meeting authorizes the Board of Directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

2) The number of directors is fixed at four (4) and that of the auditors at one.

3) Are appointed as directors:

a) Mr Marc Limpens, employee, born on February 17, 1951 in Overijse (B), residing professionally at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

b) Mrs Carole Caspari, employee, born on October 25, 1970 in Wermelskirchen (D), residing professionally at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

c) Mr Harald Charbon, employee, born on July 11, 1969 in Verviers (B), residing professionally at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

d) Mr Jeffrey Sacks, Certified Public Accountant, born on August 20, 1954 in Illinois (USA), residing PMB 322, 3223 Lake Ave. Unit 15C, Wilmette, IL 60091, USA.

The General Meeting decides to distribute the Directors' mandates as follows:

Category A

- Mr Marc Limpens, employee, born on February 17, 1951 in Overijse (B), residing professionally at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

- Mrs Carole Caspari, employee, born on October 25, 1970 in Wermelskirchen (D), residing professionally at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

- Mr Harald Charbon, employee, born on July 11, 1969 in Verviers (B), residing professionally at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

Category B

- Mr Jeffrey Sacks, Certified Public Accountant, born on August 20, 1954 in Illinois (USA), residing PMB 322, 3223 Lake Ave. Unit 15C, Wilmette, IL 60091, USA.

Therefore the company is validly committed by the joint signature of a Director of Category A and a Director of Category B or by the joint signature of two Directors of Category A.

4. Is appointed as statutory auditor:

- The company FIN-CONTROLE S.A., having its registered office at L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, R.C. Luxembourg n° B 42.230.

5. The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2005.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will be prevailing.

Whereof,

the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary by surname, name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société anonyme EGON HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, R.C. Luxembourg B 55.785,

ici représentée par Monsieur Frank Schlernitzauer, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 15 novembre 2004;

2) La société anonyme EGON FINANCE S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, R.C. Luxembourg B 55.468,

ici représentée par Monsieur Frank Schlernitzauer, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 15 novembre 2004.

Lesdites procurations après avoir été signées ne varietur par le mandataire, agissant ès-dites qualités, et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes représentées ainsi qu'il a été dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Titre 1^{er} - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société sous la forme d'une société anonyme dont la dénomination sera EGON SOURCING S.A.

Cette société aura son siège social à Luxembourg.

Il pourra être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, cession ou tout autre transfert légal, souscription, échange, garanties, inventaires, espèces, ainsi que l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location ou de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra généralement faire toutes opérations mobilières ou immobilières ou de nature financière, industrielle, commerciale ou civile, se rattachent directement ou indirectement à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser son objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

La société pourra souscrire à des obligations de toute forme, accorder des prêts à toute société du groupe, partie liée, ou emprunter des fonds auprès de toute partie.

La société pourra exercer généralement toute activité lui permettant d'accomplir correctement ses activités commerciales détaillées dans cet article.

Art. 3. Le capital social est fixé à USD 50.000,- (cinquante mille dollars des Etats-Unis) représenté par 500 (cinq cents) actions de USD 100,- (cent dollars des Etats-Unis) chacune.

Les actions pourront être au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre 2 - Administration, Surveillance

Art. 4. La société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs seront rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs pourront émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que des décisions prises à une réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur, directeur, gérant ou autres agents, actionnaire ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société sera engagée soit par la signature individuelle du délégué du Conseil d'Administration, soit par la signature collective de deux administrateurs, ou si l'Assemblée Générale décide de créer deux catégories d'administrateurs, par les signatures collectives d'un administrateur de Catégorie A et d'un administrateur de Catégorie B ou par les signatures collectives de deux administrateurs de Catégorie A.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires qui seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils seront rééligibles.

Titre 3 - Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne seront pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décidera de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 10 mai à 9.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre 4 - Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commencera le 1^{er} janvier et finira le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre 5 - Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2004.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) par la société EGON HOLDING S.A., préqualifiée, quatre cent quatre-vingt-dix actions,	490
2) par la société EGON FINANCE S.A., préqualifiée, dix actions,	10
Total: cinq cents actions.	500

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de USD 50.000,- (cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 2.400,- (deux mille quatre cents euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 38.311,24 (trente-huit mille trois cent onze euros et vingt-quatre cents).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, représentant l'intégralité du capital et se reconnaissant dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

- 3) Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Marc Limpens, employé, né le 17 février 1951 à Overijse (B), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

b) Mademoiselle Carole Caspari, employée, née le 25 octobre 1970 à Wermelskirchen (D), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

c) Monsieur Harald Charbon, employé, né le 11 juillet 1969 à Verviers (B), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

d) Monsieur Jeffrey Sacks, Certified Public Accountant, né le 20 août 1954 en Illinois (USA), demeurant PMB 322, 3223 Lake Ave. Unit 15C, Wilmette, IL 60091, USA.

L'Assemblée Générale décide de répartir les mandats des administrateurs comme suit:

Categorie A

- Monsieur Marc Limpens, employé, né le 17 février 1951 à Overijse (B), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

- Mademoiselle Carole Caspari, employée, née le 25 octobre 1970 à Wermelskirchen (D), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

- Monsieur Harald Charbon, employé, né le 11 juillet 1969 à Verviers (B), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

Categorie B

- Monsieur Jeffrey Sacks, Certified Public Accountant, né le 20 août 1954 en Illinois (USA), demeurant PMB 322, 3223 Lake Ave. Unit 15C, Wilmette, IL 60091, USA.

Ainsi la société est valablement engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B ou par les signatures conjointes de deux administrateurs de catégorie A.

4. Est nommée commissaire:

- La société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, avec siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, R.C. Luxembourg B 42.230.

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2005.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparantes, dûment représentées, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Schlernitzauer, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, vol. 145S, fol. 68, case 8. – Reçu 383,91 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 26 novembre 2004.

T. Metzler.

(096580.3/222/338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

F.I.P. S.A., FINANCE INVESTISSEMENT PARTICIPATIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 82.395.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW06314, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Signature.

(096122.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

NABORS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 96.838.

Par résolution en date du 2 avril 2004, les gérants de la société NABORS LUXEMBOURG, S.à r.l., ont décidé de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06551. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096216.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

F.I.P. S.A., FINANCE INVESTISSEMENT PARTICIPATIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 82.395.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW06313, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Signature.

(096124.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

LES EBHIENS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 86.675.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW06304, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Signature.

(096130.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

MYOSOTIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 63.403.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03525, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2004.

Pour MYOSOTIS S.A.

Signature

(096139.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

HODINGH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 58.636.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03523, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2004.

Pour HODINGH S.A.

Signature

(096141.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

SOTRASI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2724 Luxembourg, 3, rue Wenceslas 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 41.717.

Extrait de la décision collective des associés du 16 août 2004

Il est porté à la connaissance des tiers que Monsieur Alain Herment, domicilié 85, Demeure de Monclar à F-13290 Les Milles, a présenté sa démission en tant que gérant de la société à compter du 30 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Signature

Le mandataire de la Société

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05759. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096184.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

FINMAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.962.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03479, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2004.

Pour FINMAC S.A.

Signature

(096146.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

TY BORDARDOUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 26.486.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06340, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

Signature.

(096151.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

ESPIRITO SANTO FASHION INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 66.378.

—
Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05705, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(096154.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

PERCY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 38.495.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05706, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(096155.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

PRODUCTION CHRISTIAN GALLIMARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 58.667.

—
Le bilan au 29 février 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05707, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(096157.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

WOLLARS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 79.548.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05709, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(096158.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

ADDAX MINING & METALS LTD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 66.611.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW06003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Signature.

(096169.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

SILOTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 89.940.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW06277, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2004.

Signature.

(096183.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

S-HR&M FINANCIAL SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 64.327.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale de la Société tenue à Luxembourg le 25 mai 2004

Les actionnaires ont accepté à l'unanimité la décision suivante:

- La démission de FIDUCIAIRE J.M. FABER comme Commissaire aux Comptes et la pleine et entière décharge de ses fonctions à partir de ce jour.

Pour extrait sincère et conforme

S-HR&M FINANCIAL SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW06007. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096171.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

V.P.B. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 24-26, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 42.828.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW06282, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2004.

Signature.

(096186.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

IT-INVESTMENT NORTHERN EUROPE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 72.972.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06549, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Signature.

(096201.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

INTERNATIONAL CAPITAL INVESTMENTS COMPANY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 38.612.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration
de la société qui s'est tenue en date du 30 septembre 2004*

Il a été décidé

de coopter Monsieur Serge Tabery à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Martin Rutledge, administrateur démissionnaire. Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009. La nomination définitive de Monsieur Serge Tabery au poste d'administrateur sera soumise à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

de coopter Monsieur Didier Schönberger à la fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Patrick Haller, administrateur démissionnaire. Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009. La nomination définitive de Monsieur Didier Schönberger au poste d'administrateur sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le nouveau conseil d'administration est donc composé de:

- Monsieur Serge Tabery, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Monsieur Didier Schönberger, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Monsieur Alain Tircher, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Fait en trois originaux.

Extrait certifié conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06402. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096233.2//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

INTERNATIONAL CAPITAL INVESTMENTS COMPANY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 38.612.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration
de la société, qui s'est tenue en date du 1^{er} octobre 2004*

Il a été décidé

de coopter Mademoiselle Anne-Sophie Theissen à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Alain Tircher, administrateur démissionnaire. Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009. La nomination définitive de Mademoiselle Anne-Sophie Theissen au poste d'administrateur sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le nouveau conseil d'administration est donc composé de Messieurs Serge Tabery, Didier Schönberger et Mademoiselle Anne-Sophie Theissen.

Le Conseil d'Administration décide par ailleurs de transférer le siège social du 7, rue Pierre d'Aspelt à L-1142 Luxembourg, au 11b, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Fait en deux originaux.

Extrait certifié conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06405. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096232.3/322/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

BALL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 90.414.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06537, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Signature.

(096207.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

LUSANA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 54.484.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05624, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2004.

LUSANA PARTICIPATIONS S.A.

Signatures

Administrateurs

(096224.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

FORBES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 35.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW06149, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2004.

FIDUCIAIRE AUDITLUX, S.à r.l.

Agent domiciliataire

Signature

(096256.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

**EQUIPE LUX TRADE S.A., Société Anonyme,
(anc. WANSON LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 57.422.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW05934, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19 novembre 2004.

Signature.

(096275.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

SHINY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8224 Kehlen, 4, rue de Kopstal.
R. C. Luxembourg B 89.010.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06433, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SHINY S.A.

Signature

Le gérant

(096288.3/2741/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

**LOGICO S.A., Société Anonyme,
(anc. PROMERX S.A.).**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 11, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 77.261.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00719, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Signature.

(090406.3/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

SYLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 104.290.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1.- PARFININDUS, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen,

ici représentée par Monsieur Joeri Steeman, expert-comptable, demeurant à L-5341 Moutfort, 16, Cité Lédenbiérg, agissant en sa qualité de gérant unique.

2.- Monsieur Frédéric Monceau, employé privé, demeurant à L-5750 Frisange, 3, rue de Bettembourg.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SYLUX S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II: Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à sept cent trente mille euros (EUR 730.000,-) représenté par sept mille trois cents (7.300) actions sans valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à trois millions six cent cinquante mille euros (EUR 3.650.000,-) qui sera représenté par trente six mille cinq cents (36.500) actions sans valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième lundi du mois d'avril à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2005.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme dit est, déclarent souscrire le capital comme suit:

1.- PARFININDUS, S.à.r.l., prédésignée, sept mille deux cent quatre-vingt dix-sept actions.	7.297
Frédéric Monceau, prénommé, trois actions.	3
Total: sept mille trois cents	<u>7.300</u>

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de sept cent trente mille euros (EUR 730.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ neuf mille cinq cents euros (EUR 9.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs pour une durée de six années:

- 1.- Monsieur Frédéric Monceau, employé privé, demeurant à L-5750 Frisange, 3, rue de Bettembourg;
- 2.- Monsieur Joeri Steeman, expert-comptable, demeurant à L-5341 Moutfort, 16, Cité Lédenbiërg;
- 3.- Monsieur Karl Louarn, employé privé, demeurant à L-5891 Fentange, 6, rue Pierre Weydert;

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six années:

La FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l., ayant son siège social à 134, route d'Arlon, L-8008 Strassen.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2010.

Cinquième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

Sixième résolution

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Steeman, F. Monceau, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 novembre 2004, vol. 429, fol. 32, case 1. – Reçu 7.300 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 novembre 2004.

H. Hellinckx.

(096612.3/242/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

FINEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2737 Luxembourg, 29, rue Wurth-Paquet.

R. C. Luxembourg B 74.557.

Cession de parts sociales

Suite à la cession de parts en date du 28 mai 2004 entre M. Simao Pedro Fonseca Coelho et M. Sasa Draca, le capital social se répartit de façon suivante:

Monsieur Sasa Draca	100 parts sociales
Total	100 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01028. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091132.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

IMMOBILIER CLEMENCEAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 16.946.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20 août 2004

Le siège social est transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AW04905. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096342.3/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

OKEAN ELZI SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter.

R. C. Luxembourg B 44.527.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(090424.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

**REICHMANN S.A., Société Anonyme,
(anc. AKB INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 64.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV06000, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Signature.

(091541.3/0723/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2004.

DARLINGTON HOLDINGS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 32.206.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 5 avril 2004

Résolution

Le Conseil d'Administration a décidé, à l'unanimité, de transférer le siège social de la Société, du 22, boulevard Royal, L-2952 au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme
DARLINGTON HOLDINGS S.A.H.

Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2004, réf. LSO-AW06587. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096261.3/1172/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

DARLINGTON HOLDINGS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.206.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration
qui s'est tenue le 2 septembre 2004 à Luxembourg*

Suite au décès de Monsieur Camillo Andina, le Conseil d'Administration prend la décision de nommer par voie de cooptation, en remplacement de celui-ci, la société COSAFIN S.A., Société Anonyme, 23, avenue de la Porte-neuve.

La ratification de la nomination de la société COSAFIN S.A. aura lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

Extrait sincère et conforme
Pour le Conseil d'Administration de
DARLINGTON HOLDINGS S.A.H.

R. Santschi / N. Dale
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06587. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096260.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

LES VILLAS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 84.303.

Ayant figuré, à son insu, parmi le nombre des administrateurs de la société LES VILLAS S.A., n'ayant cependant jamais agi de quelque façon que ce soit malgré l'insertion de son nom au Mémorial comme administrateur de la société, Mme Françoise-Marie Leman confirme sa démission du poste d'administrateur de la société LES VILLAS S.A. avec effet au 28 mai 2004.

F.-M. Leman
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06927. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096343.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

ECP TTL & CIE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 79.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW06259, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour la société
V. Goy

(096148.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

COFIMEX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 31.380.

La société COFIMEX HOLDING S.A. ayant été liquidée en date du 13 août 2004, le contrat de Services et de Domiciliation signé le 12 décembre 200 entre la société COFIMEX HOLDING S.A. et SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. est devenu sans objet.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / J.-P. Reiland

Senior Manager Legal / Partner

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW05902. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096351.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG FINANCE COMPANY, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 99.173.

Il résulte d'un contrat de cession signé le 8 juillet 2004 que L&P INTERNATIONAL HOLDINGS COMPANY a cédé à L&P EUROPE S.C.S. l'entière des parts sociales de LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG FINANCE COMPANY, S.à r.l., soit 2 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 6,250 chacune.

Luxembourg, le 16 novembre 2004.

Pour extrait

R. W. Adriaansen

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03931. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096392.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

COUTURE GUISCH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 4, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 19.512.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06935, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(096352.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

BERAM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 15.745.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05895, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(096353.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

**KOHLMANN INTERNATIONALE - KAPITAL S.A., Société Anonyme,
(anc. WIND CHARTER S.A.).**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 63.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV06016, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Signature.

(091561.3/0723/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2004.

DARLINGTON HOLDINGS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.206.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06613, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2004.

FIDUPAR

Signatures

(096360.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

DARLINGTON HOLDINGS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.206.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06610, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2004.

FIDUPAR

Signatures

(096327.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

DARLINGTON HOLDINGS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 32.206.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06608, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

signatures

(096319.3/1172/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

GEOLUX 3.14 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 86.609.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01684, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(091152.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.
